



Réf. Farde e-Assemblées : 2381533

N° OJ : 33

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/01/2021

Objet : Asbl "Brussels Major Events".- Subside : 32.100,00 EUR. (Dossier 20 URB JS Brussels Major Events)

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Considérant que la Ville souhaite organiser des Grands Evènements, de type Plaisirs d'Hivers, qui drainent un grand nombre de personnes;

Considérant que la Ville a l'ambition d'améliorer la gestion de la mobilité à l'occasion de ces Grands Evènements;

Considérant que la Ville souhaite augmenter le nombre de personnes qui visitent ces évènements à pied, à vélo ou en transport en commun et de bien encadrer les flux automobilistes;

Considérant que la Ville souhaite optimiser l'utilisation de l'espace public pour l'ensemble des visiteurs pendant ces évènements : encourager le parking hors espace public, prévoir du stationnement de vélo (temporaire), garder un accès facile et aisé aux services d'urgence;

Considérant que la gestion de la mobilité englobe non seulement des plans de circulation adaptés pendant la période de ces évènements mais également des campagnes d'information et de communication ainsi qu'un suivi sur le terrain adéquat;

Considérant qu'un grand nombre d'acteurs est concerné pour aboutir à un plan global de mobilité et un plan de communication;

Considérant que le Brussels Major Events (BME) a déjà acquis beaucoup d'expérience en la matière et que le BME a régulièrement des contacts avec les acteurs concernés;

Considérant la demande de subside de 32.100 EUR introduite par BME pour réaliser ce plan global de mobilité des Grands Evènements ;

Considérant qu'il est proposé à cet effet d'octroyer à Brussels Major Events un subside de 32.100,00 EUR;

Considérant que les crédits appropriés sont inscrits à l'article 41006/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 :

Le principe d'octroyer un subside de 32.100,00 EUR à l'asbl Brussels Major Events pour le plan global de mobilité des Grands Evènements est approuvé.

Article 2 :



La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :

Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :